



Réunion du Bureau et de l'Assemblée Générale

Tampere, le 12-14 novembre 2008

Réf. OdJ: IV.1.3

original en anglais

POUR ADOPTION

Communication de la Commission européenne, du Parlement européen, du Comité des régions et du Comité économique et social
Livre Vert de la Commission européenne
Faire de la diversité territoriale une force

Position de l'Assemblée des Régions d'Europe

Adoptée par les membres de la Commission 1 de l'ARE réunis en session plénière à Linz, Haute-Autriche (A), le 27 octobre 2008

Tenant compte de :

- L'introduction par l'ARE du concept de cohésion territoriale dans son rapport intitulé « Régions et territoires en Europe – point de vue des régions en ce qui concerne les effets territoriaux des politiques européennes » publié en 1995,
- Les conclusions de la réunion informelle des ministres de l'UE en charge de la planification spatiale et du développement régional à Leipzig les 24 et 25 mai 2007,
- La nouvelle définition révisée de l'ARE adoptée à Wrocław (PL) le 10 juin 2008,
- La position de l'ARE sur l'avenir de la politique de cohésion adoptée à Wrocław (PL) le 10 juin 2008,

Les membres de l'Assemblée des Régions d'Europe :

Définition

- Accueillent favorablement le Livre vert sur la cohésion territoriale et reconnaissent l'effort de la Commission européenne pour définir ce concept,
- Rappellent que la cohésion territoriale n'est pas un outil mais un objectif à atteindre,
- Considèrent que l'accord commun sur la définition du concept de cohésion territoriale ainsi que la délimitation claire de domaines qui contribuent à sa réalisation devraient être une priorité avant même une prise de décision quelconque dans la matière,
- Considèrent qu'un modèle de gouvernance inapproprié et dépassé ainsi que le manque de coordination avec les politiques sectorielles sont à l'origine des disparités croissantes entre les régions européennes,

- Rappelent que le débat sur la cohésion territoriale dépasse le cadre de la simple politique de cohésion,

Égalité d'accès aux services

- Accueillent positivement la référence aux services d'intérêt général et la nécessité d'assurer à tous les citoyens un accès égal aux services de santé et d'éducation, indépendamment de leur lieu de vie,
- Insistent cependant sur le besoin d'une coordination plus étroite entre l'objectif de la cohésion territoriale avec d'autres décisions prises aux niveaux européen et national en ce qui concerne les services d'intérêt général,

Coordination avec les politiques sectorielles

- Confirment que la dimension territoriale doit être intégrée dans toutes les politiques structurelles de l'Union Européenne,
- Considèrent que cette coordination a été jusqu'ici insuffisante ou même contradictoire et qu'elle a rarement suivi l'objectif de cohésion territoriale,
- Regrettent que le second pilier de la PAC ne soit pas mentionné comme un exemple de ce manque de coordination,
- Considèrent que l'intégration du second pilier dans la politique de cohésion pourrait apporter une solution partielle à ce problème,
- Accueillent positivement la référence à la Stratégie européenne pour l'emploi, mais soulignent que c'est la politique sociale dans son ensemble, comprenant des thèmes tels que l'éducation, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit acquérir une dimension territoriale,
- Regrettent que la politique environnementale soit considérée comme un frein à l'activité économique,
- Affirment que la qualité de l'environnement contribue à l'amélioration de l'attractivité territoriale et constitue un élément clé du développement régional,

Régions aux caractéristiques spécifiques

- Considèrent que le problème des territoires aux caractéristiques spécifiques doit être traité avec beaucoup de précaution et au cas par cas,
- Reconnaissent que chaque région possède ses caractéristiques propres, en particulier les zones à faible densité de population, les îles et les zones de montagnes, qui peuvent plus ou moins handicaper son développement et qui ont, par conséquent, besoin d'ajustements particuliers,
- Proposent qu'un soutien ad hoc sur les difficultés spécifiques rencontrées par ces régions – i.e. changement climatique, migrations, accès aux réseaux énergétiques ou de transports etc. – soit envisagé à l'avenir,

Coopération territoriale

- Accueillent positivement l'importance accordée à la coopération territoriale et rappellent que la cohésion territoriale passe en premier lieu par l'amélioration de la qualité et une plus grande flexibilité accordée à la coopération interrégionale,
- Soulignent que nombre de difficultés que rencontrent les autorités territoriales pour coopérer avec des régions situées hors des frontières nationales continuent de dépendre des règles et approches nationales au regard des compétences des autorités régionales, ce qui peut freiner la coopération et la mise en place de synergies et de relations économiques transfrontalières fluides et durables,

Connecter les territoires

- Considèrent que l'accent devrait être mis sur le développement de transports publics durables, abordables et intermodaux afin de répondre à des exigences environnementales, économiques, sociales et territoriales,
- Insistent sur le fait que le potentiel des TIC pour contribuer au développement durable de territoires - notamment pour réduire le coût environnemental du transport et les inégalités relatives à l'accès aux services d'intérêt général – ne doit pas être sous-estimé,
- Suggèrent que l'accès aux services Internet haut débit devrait être une priorité,

Gouvernance

- Admettent que le débat sur la cohésion territoriale n'a pas pour objet la remise en cause du partage des compétences et l'organisation verticale au sein des Etats membres de l'Union,
- Soulignent tout de même qu'il est essentiel, afin d'atteindre l'objectif de cohésion territoriale entre les régions d'Europe, de définir des systèmes de gouvernance adaptés,
- Craignent qu'en évitant ce thème et en faisant l'impasse sur un débat à tous les niveaux de gouvernance sur ces questions, le débat sur la cohésion territorial ne soit alors amputé, empêchant tout progrès futur par rapport aux inégalités aujourd'hui présentes sur le territoire européen.

Les membres de l'Assemblée des régions d'Europe proposent de compléter cette position avec leur propre définition de la cohésion territoriale, annexée à ce document.

L'Assemblée des Régions d'Europe répondra au Livre vert sur la base de la présente position politique et après une plus large consultation de ses régions membres en ce qui concerne les questions spécifiques posées à la fin du Livre vert.



Cohésion territoriale

Définition par l'ARE de la cohésion territoriale

Territoires se développant harmonieusement et en synergie les uns avec les autres, visant des priorités et des objectifs communs, en mettant en oeuvre des stratégies à l'aide de moyens et d'outils adaptés à leur capital territorial¹, et offrant à tous les citoyens européens un accès égal aux services et opportunités.

Cet objectif ne peut être atteint que si:

1. tous les Etats membres s'entendent sur des objectifs communs dans le cadre de l'Union européenne. La cohésion territoriale ne peut être un objectif en soi, la cohésion doit exister autour d'un objectif commun, qui peut être le bien-être de toutes les communautés, le développement économique durable, la sécurité et la paix ... A ce jour, il est communément admis que la **cohésion territoriale est liée à l'objectif visant à assurer le développement (environnemental, social et économique) durable de nos communautés.**
2. **une vraie politique européenne de cohésion** est appliquée, adoptée en coopération avec tous les niveaux de gouvernance et mise en oeuvre aussi près que possible des citoyens; une aide appropriée doit être apportée afin d'accélérer la réalisation de l'objectif de cohésion;
3. **la coopération interrégionale est soutenue, facilitée et encouragée**, dans l'esprit du processus de "synergie" mentionnée dans la définition, pour constituer la base d'un processus d'apprentissage politique permanent (sans fin) et indispensable.
4. les territoires peuvent participer à une **gouvernance à plusieurs niveaux** avec dans le cadre d'un partenariat solide avec les autorités et organes supérieurs (niveaux national, européen et international)
5. la cohésion existe au sein des territoires. Les régions sont des entités géographiques et/ou politiques constituées de groupes, communautés et acteurs différents, partageant une histoire commune, un territoire commun, des traditions communes, une culture et un

¹ Capital territorial: ce qui rend une zone distincte des autres en termes de potentiel de développement. Il est déterminé par un large éventail de facteurs, tels que les caractéristiques géographiques, la taille, le climat, l'histoire ... Ce capital territorial confère à une région des forces et des faiblesses, généralement appelées " potentiel de développement" ou "difficultés structurelles". Un développement territorial équilibré vise à permettre à chaque région de tirer le meilleur profit de son capital territorial. (Concept élaboré et défini dans "La situation territoriale et les perspectives de l'Union européenne", document rédigé par CPG/ Groupe éditorial pour le Conseil européen)

mode de vie communs. La diversité est très importante au sein des territoires et il est essentiel de mettre en oeuvre un **vaste partenariat horizontal et vertical et de faire collaborer tous les acteurs publics et privés, associations, ONG, et partenaires sociaux au sein du territoire;**

6. **une vraie coordination est mise en place à tous les niveaux de l'élaboration des politiques nationales et européennes**, afin de garantir que les politiques sectorielles ayant un impact spatial et les politiques régionales soient plus cohérentes, et que les questions sociales et environnementales deviennent des questions transversales.
7. **une approche polycentrique** est adoptée **à l'égard du développement économique et social** afin d'éviter la concentration de la prospérité, de la croissance et des perspectives futures des gens dans un nombre limité de zones en Europe; pour l'ARE, il est nécessaire de se concentrer sur la capacité de toutes les zones à mettre en place des alliances régionales efficaces en faveur d'un développement intégré et d'une croissance durable.
8. **La cohésion territoriale est évaluée en fonction d'une série d'indicateurs souples** tenant compte de l'accès à l'éducation et de la qualité de celle-ci, des taux d'emploi et de pauvreté, des performances environnementales, de l'attractivité économique du territoire ...

*Adopté le 11 juin 2008,
Réunion du Bureau de l'ARE, Wrocław, Dolnoslaskie (PL)*